

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1918

30 juillet 2015

SOMMAIRE

Algeco Scotsman Global S.à r.l.	92063	Globalia S.à r.l.	92043
Allianz Global Investors GmbH	92050	Hitec Luxembourg S.A.	92049
Anglo Chile Investments	92054	Hottinguer Fund	92018
Anglo Diamond Investments	92054	Immo-Euro S.A.	92063
Artemis Participations S.A.	92058	INTERTEL & CO, société de gestion de patri- moine familial (SPF)	92018
ASK Invest S.à r.l.	92058	Le Rock Re	92054
Atoll International S.A.	92054	Luxembourg Capital Investment Group S.à r.l.	92055
Auto Klass Concept	92054	Merchbanc Sicav	92029
Baddon S.A.	92055	Monkwood Luxco S.à r.l.	92056
Basketfonds	92043	Mosella Consult S.à r.l.	92056
Basketfonds	92044	MUFG Global Fund SICAV	92029
Beckman Finance S.à r.l.	92055	Multi-Credit Capital Holdings 1 S.à r.l.	92056
Belfil S.A.	92048	RV S.A.	92047
Bishops Square S.à r.l.	92060	Savox Investments S.A.	92048
Blackstone Perpetual Topco S.à r.l.	92058	Tarra Services S.A.	92057
BWG Invest S.à r.l.	92059	TEC S.à r.l.	92057
Cdl HOLDING S.A.	92059	Te Wind S.A.	92018
Centrale Electrique Franco-Luxembourgeoise S.à r.l.	92059	Thunderbird F S.à r.l.	92060
City Villas S.à r.l.	92059	Thunderbird G S.à r.l.	92051
Crop Mark S.à r.l.	92059	Topton International S.A.	92044
Denama Software S.à r.l.	92047	TPG Esch S.à r.l.	92063
Devana S.A.- SPF	92047	TPG Kirchberg S. à r.l.	92063
Differentia SICAV - FIS	92058	Trican Well Service Ltd., Luxembourg Branch	92049
Dragon Holdings S.à r.l.	92045	Triodos OGF Luxco S.à r.l.	92057
Efesto Energy 2 S.A.	92047	Tuscany Rig Leasing S.A.	92057
Eikon Mezzanine Income S.A.	92048	UniInstitutional EM Corporate Bonds 2022	92029
Eikon Mezzanine Invest III S.A.	92048	UniInstitutional EM Corporate Bonds 2022	92042
Eikon Mezzanine Invest IV S.A.	92049	Vallam	92056
Enerfin S.A.	92050	Vallam & Cie S.C.A.	92056
Enlog Europe S.A.	92050	Winged Lion FCP-FIS	92044
Eren Brazil	92051	World Wide Investments Fund S.A.	92057
Europa Transport S.A.	92050	Zaysan Luxembourg S.A.	92060
Fidelsys International S.A.	92050		
Financière E S.A.	92055		
Financiere Horizon S.à r.l.	92045		
FirstService International Holdings S.à r.l. ..	92055		

INTERTEL & CO, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 74.638.

Shareholders are cordially invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Intertel & Co, société de gestion de patrimoine familial (SPF) to be held, at the registered office of the Company, on August 19, 2015 at 10.00 a.m.

The Meeting has the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of Van Cauter-Snauwaert & Co Sàrl with registered office at 80, Rue des Romains L-8041 Strassen as liquidator of the company and Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.
3. Full discharge is to be granted to the directors and to the auditor (commissaire).
4. Miscellaneous

The General Partner.

Référence de publication: 2015125428/20.

Te Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 177.030.

Les actionnaires de la Société sont convoqués à une

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra au siège social de la Société au 111, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, le 17 août 2015 à 18.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de l'affectation en garantie de la participation détenue par la Société dans Gea Energy S.r.l.

En vertu de l'article 10 des Statuts, ont le droit d'assister à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote tous ceux en faveur de qui la Société aura reçu une communication émise par un intermédiaire autorisé au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue de l'Assemblée (au plus tard le 13 août 2015).

Les personnes ayant le droit de vote peuvent être représentées à l'Assemblée, en conformité avec les dispositions de la loi en vigueur. À cette fin, chaque actionnaire peut utiliser le formulaire de procuration disponible auprès du siège social de la Société ainsi que sur son site Internet (www.trueenergywind.eu), sous la rubrique "Investor Relations - Informations pour les Actionnaires".

M. Angelo Lazzari

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015125744/21.

Hottinguer Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 198.058.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois juin,

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MESSIEURS HOTTINGUER & Cie - GESTION PRIVEE, une société anonyme de droit français, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») en tant que société de gestion sous le numéro GP90036, dont le siège social est situé au 63, Rue de la Victoire, 75009 Paris, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 213 249,

représentée par Maître Anaïs Sohler, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 juin 2015,

ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire, est annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable qu'elle forme comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) à compartiments multiples sous la dénomination de «HOTTINGUER FUND» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant en matière de modification des statuts.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres actifs financiers liquides autorisés par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2010»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans toute la mesure autorisée par la Loi de 2010.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»), des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si et dans la mesure permise par la loi, le Conseil peut transférer le siège social à tout autre endroit dans toute autre commune dans le Grand-Duché de Luxembourg. Au cas où le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société dans une autre commune, cet article 4 sera modifié en conséquence et le Conseil d'Administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire dans le but d'obtenir la signature et la publication d'une telle modification en accord avec la loi.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, existants ou imminents, et de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital, Compartiments, Classes d'actions. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur et sera à tout moment égal au total des valeurs des actifs nets des différents compartiments de la Société, déterminé en conformité avec les dispositions de l'article 19 des présents statuts.

Le capital minimum de la Société est celui prévu par la Loi de 2010, à savoir un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,00).

Le capital initial est de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR). Le capital minimum de la Société doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société en tant qu'organisme de placement collectif en valeur mobilières selon la législation luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration est autorisé, sans restriction, à émettre à tout moment dans chaque compartiment des actions supplémentaires, entièrement libérées, à leur valeur nette d'inventaire correspondante par action déterminée conformément aux dispositions de l'article 19 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement du prix des actions et, le cas échéant, d'en délivrer les certificats.

Les actions peuvent appartenir à différents compartiments (au sens de l'article 181 de la Loi de 2010) tels que déterminés par le Conseil d'Administration et le produit de l'émission de chaque compartiment conformément à l'article 3 des présents statuts sera investi en valeurs mobilières et autres actifs financiers autorisés par la Loi de 2010 se rattachant à telle zone géographique, industrielle ou monétaire et à telle catégorie spécifique d'actions ou d'obligations que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre.

Chaque compartiment représente une masse distincte d'avoirs, gérés indépendamment l'un de l'autre. Les actifs nets de chaque compartiment seront distincts de ceux des autres compartiments.

Afin de déterminer le capital de la Société, les actifs nets de chaque compartiment qui ne sont pas exprimés dans la devise de référence du capital de la Société seront convertis en cette devise et le capital de la Société sera égal à la somme des actifs nets des différents compartiments.

Au sein d'un compartiment, le Conseil d'Administration peut établir des classes d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions («actions de distribution»), ou ne donnant pas droit à des distributions («actions de capitalisation»), et/ou (ii) une structure spécifique de frais d'émission ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais acquis aux distributeurs ou à la Société et/ou (v) la devise dans laquelle la classe peut-être offerte; et/ou (vi) l'utilisation de techniques de couverture différentes afin de protéger dans la devise de référence du Compartiment concerné les avoirs et rendements exprimés dans la devise de la classe d'actions concernée; et/ou (vii) toute autre spécificité applicable à une classe d'actions.

Dans les présents statuts, toute référence à «compartiment» est à interpréter comme une référence à «classe d'actions» si le contexte le requiert.

Les actions pourront être émises avec ou sans fractions, à déterminer par le Conseil d'Administration. Dans le cas où les émissions se feraient sans fraction, tout surplus éventuel sera soit remboursé, soit complété par l'actionnaire pour avoir une action entière.

La Société émettra des actions sous forme nominative selon les termes et conditions prescrits par le Conseil d'Administration.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'action, sa résidence ou son domicile élu et le nombre d'actions nominatives qu'il détient. Tout transfert d'actions nominatives entre vifs ou à cause de mort sera inscrit au registre des actionnaires. Les inscriptions au registre des actionnaires pourront être attestées par l'émission de certificats d'actions nominatives.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou plusieurs actions est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action/les actions devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action/les actions à l'égard de la Société. A défaut d'un tel mandataire, tous les droits attachés à cette/ces action (s) seront suspendus. Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, la personne habilitée à exercer lesdits droits sera celle dont le nom figure en premier lieu dans le formulaire de souscription.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite sur le registre des actionnaires comme domicile élu. Au cas où pareil actionnaire ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par l'actionnaire.

L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

Le paiement de dividendes aux propriétaires d'actions nominatives sera fait à ces actionnaires à leur adresse telle qu'elle figure au registre des actionnaires.

Art. 6. Certificats détruits ou perdus. Lorsqu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que son certificat d'action nominatif a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis, à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment une garantie fournie par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. A partir de l'émission d'un nouveau certificat, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, faire supporter à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction des anciens certificats d'action.

Art. 7. Restrictions. Le Conseil d'Administration pourra édicter des restrictions (autres qu'une restriction au transfert d'actions) qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ne sera acquise ou détenue par une personne (a) en violation des lois ou des exigences d'un quelconque pays, ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire ou (b) dont la situation, de l'avis du Conseil, pourrait amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages (en ce compris des désavantages financiers) qu'autrement elle n'aurait pas encourus, y inclus l'obligation d'être enregistrée sous les lois relatives aux titres ou investissements ou sous des lois similaires ou en vertu des prescriptions de n'importe quel pays ou autorité.

Elle pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, notamment par des personnes américaines, tel que défini dans le prospectus de la Société (le «Prospectus»).

A cet effet, la Société pourra:

a) refuser d'émettre des actions ou d'enregistrer un transfert d'action lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces actions à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société;

b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un certificat, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou appartiendront en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société; et

c) procéder au rachat forcé de toutes ou d'une partie des actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît à la Société qu'une personne déchu du droit de détenir des actions, ou une certaine proportion des actions de la Société, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, le propriétaire effectif des actions. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les actions à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis d'achat (s'ils ont été émis). Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du registre des actionnaires.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat»), sera basé sur à la valeur nette des actions de la Société déterminée conformément à l'article 19 des présents statuts.

3) Le paiement sera effectué au propriétaire des actions dans la devise du compartiment concerné sauf en période de restriction de change, et le prix sera déposé auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (spécifiée dans l'avis de rachat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat (s'ils ont été émis). Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise effective des certificats (s'ils ont été émis).

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y ait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

d) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire.

S'il apparaît qu'un actionnaire d'une classe d'actions réservée aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 de la Loi de 2010 n'est pas un tel investisseur institutionnel, la Société peut soit racheter les actions en question en utilisant la procédure décrite ci-dessus, soit convertir ces actions en actions d'une classe d'actions qui n'est pas réservée aux investisseurs institutionnels (à condition qu'il existe une classe d'actions ayant des caractéristiques similaires) en notifiant l'actionnaire en question de cette conversion. Le Conseil d'Administration peut refuser l'effectivité d'un transfert d'actions et par conséquent refuser que le transfert d'actions soit inscrit au registre des actionnaires dans l'hypothèse où un tel transfert résulterait dans une situation où les actions d'une classe d'actions réservée à des investisseurs institutionnels seraient, suite au transfert, détenues par une personne n'étant pas un investisseur institutionnel. En sus de toute responsabilité découlant de la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas un investisseur institutionnel et qui détient des actions d'une classe d'actions réservée à des investisseurs institutionnels devra réparer et indemniser la Société, le Conseil d'Administration, les autres actionnaires de la classe concernée et les agents de la Société pour tout dommage, perte ou dépense résultant de ou en connexion avec une telle détention lorsque l'actionnaire concerné a produit une documentation trompeuse ou fautive ou a donné des informations trompeuses ou fausses pour établir faussement son statut d'investisseur institutionnel ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

Art. 8. Assemblées générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédent, à la même heure. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Toutes les assemblées générales seront convoquées de la manière prévue par la loi.

Toute action entière donne droit à une voix indépendamment de sa valeur nette d'inventaire et du compartiment auquel elle appartient.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication électronique, une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou dérogé par les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires régulièrement convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou dont le vote est blanc ou nul.

L'avis de convocation d'une assemblée générale des actionnaires pourra préciser que le quorum et la majorité applicables pour cette assemblée seront déterminés par référence aux actions émises et en circulation à une certaine date et à une certaine heure précédant l'assemblée (la «Date de Référence»), étant noté que le droit d'un actionnaire à participer à l'assemblée

générale des actionnaires et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sera déterminé par référence aux actions détenues par l'actionnaire à la Date de Référence.

Le Conseil d'Administration peut déterminer, sans limitation, toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Les décisions qui intéressent tous les actionnaires seront prises en assemblée générale unique tandis que les décisions qui concernent les droits particuliers des actionnaires d'un compartiment seront prises par l'assemblée générale de ce compartiment.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins; ceux-ci n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de 6 ans. Toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou être remplacé à tout moment au terme d'une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant par suite de décès, démission ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Présidence du conseil. Le Conseil choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui aura pour mission de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur ou lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration nommera, s'il y a lieu, les directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un ou plusieurs directeurs généraux et éventuellement des directeurs généraux adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir jugés nécessaire pour conduire les affaires de la Société. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment par écrit, message télécopié ou tout autre moyen de communication électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, message télécopié ou tout autre moyen de communication électronique, un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit, message télécopié ou tout autre moyen électronique prouvant ce vote.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication permettant leur identification. De tels moyens de télécommunication doivent permettre à l'administrateur de participer effectivement à une telle réunion du Conseil d'Administration, et dont le déroulement doit être retransmis de manière continue à un tel administrateur. Une telle réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à distance par de tels moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification seront réputés présents. Si lors d'une réunion, le nombre de voix en faveur et contre une décision sont à égalité, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra également acter ses décisions par voie de résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par l'administrateur qui a présidé la réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par celui qui a assuré la présidence de cette réunion du Conseil, ou par deux administrateurs ou encore par le secrétaire ou le secrétaire adjoint.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies de la Société basées sur le principe de la répartition des risques, et de déterminer les lignes de conduite à suivre dans la gestion et l'administration des affaires de la Société, dans le cadre des restrictions qui doivent être établies par le Conseil d'Administration en conformité avec la Loi de 2010.

Le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société seront faits (i) dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis ou négociés sur un marché régulier tel que défini par la Loi de 2010, (ii) dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché dans un Etat Membre (tel que défini par la Loi de 2010) qui est réglementé, fonctionne régulièrement et est reconnu et ouvert au public, (iii) dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire coté sur une bourse dans tout autre pays de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, l'Asie, l'Océanie, l'Australie et les continents américains et de l'Afrique ou négociés à un autre marché organisé dans un des pays visés ci-dessus, pourvu que ce marché soit réglementé, fonctionne régulièrement, soit reconnu et soit ouvert au public, (iv) dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire récemment émis à condition que les termes de l'émission prévoient une demande d'admission à une des bourses ou des autres marchés organisés visés ci-dessus à condition que cette cotation soit obtenue dans un délai d'un an à partir de l'émission, ainsi que (v) dans toutes autres valeurs mobilières, instruments ou autres avoirs dans la limite des restrictions telles que prévues par le Conseil d'Administration conformément à la Loi de 2010 et aux règlements en vigueur et décrits dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut décider d'investir, jusqu'à 100% des avoirs de chaque compartiment dans différentes émissions de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre, par ses collectivités publiques territoriales, un pays non Membre de l'Union Européenne, tel qu'accepté par l'autorité de surveillance luxembourgeoise et tel que décrit dans le Prospectus, ou par des organismes internationaux à caractère public dont fait partie un ou plusieurs Etats Membres de l'Union Européenne, ou par tout Etat membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) étant entendu que si la Société entend faire usage de cette disposition, elle doit détenir, au nom de la catégorie concernée, des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% des avoirs totaux de cette catégorie.

Les investissements de la Société peuvent se faire, soit directement, soit indirectement, tel que déterminé de temps en temps par le Conseil d'Administration et dans la mesure où cela est autorisé par la Loi de 2010, à travers des filiales détenues à 100% et constituées dans toute juridiction appropriée. Toute référence dans les présents statuts à "investissements" ou "avoirs" sera une référence soit aux investissements pratiqués et aux avoirs détenus directement ou aux investissements pratiqués et aux avoirs détenus indirectement par l'intermédiaire de filiales.

Le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société soient faits en instruments financiers dérivés, y compris des instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé tel que défini par la Loi de 2010 et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré à condition, entre autres, que le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 41(1) de la Loi de 2010, en indices financiers, taux d'intérêts, taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement, tels qu'ils ressortent de son Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut décider que les investissements d'un compartiment soient faits de manière à ce qu'ils reproduisent la composition d'un indice d'actions ou d'obligations sous réserve que l'indice concerné soit suffisamment diversifié, qu'il soit un étalon représentatif du marché auquel il se réfère et fasse l'objet d'une publication appropriée.

A moins que le Prospectus ne prévoient autrement pour un compartiment donné, la Société n'investira pas plus de 10% des avoirs d'un compartiment dans des organismes de placement collectif tels que définis à l'article 41 (1) (e) de la Loi de 2010.

Un compartiment peut, dans la mesure où cela est permis et sous réserve du respect des conditions établies dans les lois et règlements luxembourgeois et en conformité avec les dispositions prévues dans le Prospectus, souscrire, acquérir et/ou détenir des actions à émettre ou émises par un ou plusieurs compartiments de la Société.

Dans les conditions établies dans les lois et règlements luxembourgeois, le Conseil d'Administration peut, à tout moment et dans la mesure où cela est permis par les lois et règlements luxembourgeois applicables et en conformité avec les dispositions du Prospectus, (i) créer un compartiment qualifié soit d'OPCVM nourricier ou d'OPCVM maître, (ii) convertir tout compartiment existant en un compartiment nourricier OPCVM ou (iii) changer l'OPCVM maître de l'un de ses compartiments OPCVM nourriciers.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société (en ce compris le droit d'agir en qualité de signataire de la Société) et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet, à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir, lesquels pourront à leur tour sub-déléguer les pouvoirs ainsi reçus moyennant l'autorisation du Conseil d'Administration.

Art. 14. Signature. Vis-à-vis des tiers, la SICAV ne sera valablement engagée que par la signature de toute personne ayant été spécifiquement autorisée par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Validité des opérations et engagements envers les tiers. Aucun contrat ou aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec la Société, toute filiale ou affiliée de la Société, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer souverainement, à moins qu'un tel "intérêt personnel" soit considéré comme un conflit d'intérêts au sens des lois et règlements applicables.

Art. 16. Indemnités. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous procès ou actions auxquels il aura été partie en raison de sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils procès ou actions il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Emission d'actions. Le prix des actions offertes en souscription sera égal à la valeur nette d'inventaire par action telle que déterminée conformément à l'article 19 des présents statuts augmenté, le cas échéant, d'une somme que le Conseil d'Administration considère comme appropriée pour couvrir les impôts et autres frais (y compris tous les frais de transactions, autres frais et taxes incluant toute commission de dilution) plus telles commissions qui seront prévues dans le Prospectus, le prix ainsi déterminé pouvant être arrondi selon les modalités prévues au Prospectus.

Tout paiement devra parvenir à la Société au plus tard le cinquième jour ouvrable suivant le Jour d'Évaluation concerné. Le Conseil d'Administration est libre de déterminer le montant minimal de la souscription.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou autres avoirs qui peuvent être acquis par le compartiment concerné conformément à sa politique et ses restrictions d'investissement, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment, le cas échéant, l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé.

Art. 18. Rachats et conversion d'actions. Selon les modalités fixées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la Loi de 2010.

Tout actionnaire est en droit de demander, à tout moment, le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Dans une telle éventualité, la Société rachètera ses actions en tenant compte des limites que la loi fixe à de tels rachats et de toute suspension de cette obligation de rachat en vertu de l'article 19 des présents statuts. Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire correspondant au compartiment concerné telle que celle-ci sera déterminée en vertu de l'article 19 ci-après diminué, le cas échéant, d'une commission de rachat dont le montant sera déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration et de toutes sommes que le Conseil d'Administration considère comme appropriée pour couvrir les impôts et autres frais (y compris tous les frais de transactions, autres frais et taxes).

Le paiement fait à un actionnaire en application des dispositions du présent article sera normalement effectué par virement bancaire ou chèque libellé en la devise du compartiment concerné ou en toute autre devise librement échangeable, au taux de change appliqué pour la devise concernée au jour de la date de l'envoi du paiement, celui-ci intervenant normalement dans les sept jours ouvrables suivant le Jour d'Évaluation et la réception des documents adéquats.

Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions; cette demande, pour les actions pour lesquelles un certificat a été émis, devra être accompagné dudit certificat ou des certificats émis pour ces actions (si émis).

Si, à tout moment, les ordres de rachat représentent plus de 10 % de la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné, la Société peut décider de réduire tous les ordres de rachat en cours au prorata jusqu'à cette limite de 10 % (et satisfaire de tels ordres réduits) et de reporter la partie excédentaire des ordres de rachat en question au Jour d'Évaluation suivant (où la Société pourra exercer ce même pouvoir). Dans ce cas, les ordres de rachat en attente d'exécution seront réduits en proportion et, à cette date, les ordres de rachat dont le traitement aura été reporté auront priorité sur les commandes ultérieures.

A moins qu'il n'en ait été décidé autrement par le Conseil d'Administration pour certaines classes d'actions dans le Prospectus, tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions de tout autre compartiment. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de mettre à charge de l'actionnaire d'éventuels frais de conversion.

Art. 19. Valeur nette d'inventaire. Chaque fois que la Société émettra et/ou rachètera les actions de la Société, le prix de l'action se déterminera sur base de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment selon les modalités définies ci-dessous.

La valeur nette d'inventaire et le prix d'émission et/ou rachat des actions de chaque compartiment de la Société sera déterminée périodiquement par la Société ou ses délégués selon les modalités du paragraphe suivant, à une fréquence qui ne pourra être inférieure à deux fois par mois, tels jours ouvrables à Luxembourg que le Conseil d'Administration le déterminera.

Le jour de détermination de la valeur nette d'inventaire des actifs de la Société est désigné dans les présents statuts comme "Jour d'Évaluation".

La Société pourra à tout moment et temporairement suspendre pour chaque compartiment le calcul de la valeur nette d'inventaire, ainsi que l'émission, la conversion et le rachat des actions dans les circonstances suivantes, outre celles prévues par la loi:

- pendant tout ou partie d'une période pendant laquelle une des principales bourses officielles ou marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public, auxquels une partie jugée significative du portefeuille d'un ou de plusieurs compartiments est cotée, ou un des principaux marchés des changes où sont cotées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets d'un ou de plusieurs compartiments est exprimée est fermé pour une autre raison que pour jours fériés légaux ou au cours de laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;
- lorsqu'il existe une situation grave de sorte que le Conseil d'Administration ne peut pas évaluer correctement les avoirs et/ou engagements d'un ou plusieurs Compartiments ou ne peut pas normalement en disposer ou ne peut le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts des actionnaires;
- lorsque les moyens de communication nécessaires à la détermination du prix ou de la valeur des actifs d'un ou de plusieurs compartiments sont hors service ou lorsque, pour une raison quelconque, la valeur d'un investissement de la Société ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude désirables;
- lorsque la valeur nette d'inventaire des parts d'organismes de placement collectif dans lesquels la Société a investi, ces investissements représentant une part substantielle de l'ensemble des placements effectués par la Société, ne peut plus être déterminée;
- lorsque la Société est incapable de transférer des fonds ou de réaliser des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ou que des restrictions sont imposées aux marchés des changes ou aux marchés financiers;
- à la suite d'une éventuelle décision de liquider ou de dissoudre la Société ou un ou plusieurs compartiments;
- durant la période pendant laquelle, selon le Conseil d'Administration, il existe des circonstances hors du contrôle du Conseil d'Administration où il serait impossible ou préjudiciable aux actionnaires de continuer à souscrire, racheter et/ou convertir les actions d'un compartiment.

Pareille suspension sera publiée par la Société selon des modalités telles que toute personne concernée puisse être avertie de manière satisfaisante et adéquate.

Les souscriptions, rachats et conversions qui sont suspendus seront traités le premier Jour d'Évaluation après la fin de la suspension.

La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment de la Société sera exprimée dans la devise correspondant à chacun des compartiments et sera déterminée au Jour d'Évaluation en divisant la valeur des actifs nets du compartiment concerné, étant la valeur des actifs de ce compartiment diminués de ses engagements, par le nombre d'actions dudit compartiment en circulation à ce moment.

I. Les avoirs de la Société comprendront (sans restriction):

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt ou à recevoir, y compris les intérêts courus mais non encore échus;
- tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, y compris les produits de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été perçu;
- tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres, dans la mesure où ils sont connus de la Société (la Société peut toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit);
- tous les intérêts courus produits par les titres sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties, à condition que ces dépenses préliminaires puissent être déduites directement du capital de la Société; et
- tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées par anticipation.

La valeur des avoirs de la Société est établie comme suit:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance ainsi que des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur est

déterminée en retranchant tel montant que le Conseil d'Administration, estime adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

- la valeur de toutes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire, options et contrats à terme qui sont négociés ou cotés à une bourse officielle ou sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, est déterminée suivant le dernier cours disponible applicable au jour d'évaluation en question;

- dans la mesure où il n'existe aucun cours pour les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire, options et contrats à terme en portefeuille au Jour d'Évaluation ou si le prix déterminé suivant le second tiret ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières ou si les titres ne sont pas cotés, l'évaluation se fait sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi;

- les valeurs exprimées en une autre devise que celle des compartiments respectifs sont converties au dernier cours de change moyen connu;

- pour chaque compartiment, les instruments financiers générateurs de revenus sous forme d'intérêt, dont les instruments du marché monétaire, sont évalués à leurs prix du marché.

Cependant, le Conseil d'Administration, peut décider d'évaluer les instruments financiers générateurs de revenus sous forme d'intérêts comme suit:

Tout instrument financier générateur de revenus sous forme d'intérêts avec une maturité résiduelle de moins d'un an au moment de l'acquisition peut être évalué à son coût augmenté des intérêts courus à partir de sa date d'acquisition ajusté par un montant égal à la somme algébrique de (i) tout intérêt couru payé à son acquisition et (ii) toute prime ou remise par rapport à sa valeur faciale payée ou attribuée au moment de son acquisition, multiplié par une fraction dont le numérateur est le nombre de jours passés depuis la date d'acquisition à la date du jour d'évaluation considérée et dont le dénominateur est le nombre de jours entre la date de telle acquisition et la date de maturité de tel instrument;

- l'évaluation des opérations sur des options négociées de gré à gré et des contrats à terme, négociés de gré à gré, se fait sur base de méthodes d'évaluation fixées par le Conseil d'Administration; et

- la valeur des parts des OPC de type ouvert dans lesquels la Société investit sera basée sur la dernière valeur nette d'inventaire des parts en question.

Dans le cas où les méthodes de calcul ci-dessus sont inappropriées ou induisent en erreur, le Conseil d'Administration (et/ou, le cas échéant, la société de gestion) peut ajuster la valeur de tout investissement ou permettre qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée pour les avoirs de la Société s'il considère que les circonstances justifient que cet ajustement ou d'autres méthodes d'évaluation soient adoptés afin que la valeur des investissements soit reflétée plus correctement.

S'il s'avérait qu'une ou plusieurs sources de cotation ne parviendraient pas à fournir les évaluations à la Société (et/ou, le cas échéant, la société de gestion ou son sous-traitant), celui-ci est autorisé à ne pas calculer la valeur nette d'inventaire et en conséquence à ne pas déterminer les prix de souscription, de rachat et de conversion. En cas de nomination d'une société de gestion, le Conseil d'Administration devra être immédiatement informé par la société de gestion (ou son sous-traitant) si une telle situation devait arriver. Le cas échéant, le Conseil d'Administration pourrait alors décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire conformément aux procédures décrites dans la présente section.

Des dispositions appropriées seront prises de surcroît pour tenir compte des coûts, frais, et honoraires usuels à charge des différents compartiments ainsi que des revenus dégagés par les investissements.

II. Les engagements de la Société comprendront (sans restriction):

- tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

- tous les frais d'administration, échus ou dus, y compris les rémunérations de la société de gestion, de la banque dépositaire, du réviseur d'entreprises agréé et de tous autres mandataires et agents de la Société;

- la rémunération du ou des conseillers d'un ou plusieurs compartiments, dans l'hypothèse où la Société est partie au contrat de conseil en investissement, et s'engage à payer la rémunération du ou des conseillers en investissements concernés;

- la rémunération du ou des sous-distributeurs d'un ou plusieurs compartiments, dans l'hypothèse où la Société est partie au contrat de sous-distribution, et s'engage à payer la rémunération du ou des sous-distributeurs concernés;

- toutes les obligations connues échues et non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;

- une provision appropriée pour taxes fixée par le Conseil d'Administration ainsi que d'autres provisions autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration;

- toutes autres obligations de la Société quelle qu'en soit la nature, à l'exception des engagements représentés par les fonds propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société peut tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

La proportion de l'ensemble de la valeur nette d'inventaire de la Société qui revient à chaque compartiment sera déterminée, par le rapport du nombre d'actions émises dans chaque compartiment et de leurs valeurs respectives au total des actifs de la Société. Elle se modifiera ensuite en fonction des éléments suivants:

- Dans le cas où un compartiment émet entre autres des actions de capitalisation et des actions de distribution, il est à noter qu'au fur et à mesure de l'attribution de dividendes annuels ou intérimaires aux actions de distribution, le total des avoirs nets du compartiment à attribuer à l'ensemble des actions de distribution subit une réduction égale aux montants des dividendes distribués, entraînant ainsi une diminution du pourcentage du total des avoirs nets du compartiment attribuable à l'ensemble des actions de distribution; tandis que le total des avoirs nets du compartiment à attribuer à l'ensemble des actions de capitalisation reste constant, entraînant ainsi une augmentation du pourcentage du total des avoirs nets du compartiment attribuable à l'ensemble des actions de capitalisation.

- Lorsqu'à l'intérieur d'un compartiment donné des souscriptions ou des rachats d'actions d'une classe d'actions donnée sont effectués, les avoirs nets du compartiment attribuables à l'ensemble des actions de cette classe d'actions sont augmentés ou réduits des montants nets reçus ou payés par la Société en raison de ces souscriptions ou rachats d'actions. A tout moment, la valeur nette d'inventaire d'une action d'une classe d'actions donnée relevant d'un compartiment déterminé est égale au montant obtenu en divisant les avoirs nets de ce compartiment alors attribuables à l'ensemble des actions de cette classe d'actions donnée par le nombre total des actions de cette classe d'actions alors émises et en circulation.

Art. 20. Exercice social et états financiers. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Des états financiers distincts seront établis pour chaque compartiment dans sa devise propre. Pour les besoins de l'établissement du bilan de la Société, ces états seront sommés, après avoir été convertis dans la devise de référence du capital social de la Société.

Art. 21. Réviseur d'entreprises agréé. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé pour exécuter les tâches prévues par la Loi de 2010 et fixera la durée de son mandat.

Art. 22. Dividendes. L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du Conseil d'Administration pour chaque compartiment, de l'usage à faire du résultat annuel et dans quelle mesure d'autres distributions doivent être faites.

Dans les limites prévues par la loi, des dividendes intérimaires peuvent être payés pour les actions d'un compartiment à partir des avoirs attribuables à ce compartiment par décision du Conseil d'Administration.

Aucune distribution ne peut être faite suite à laquelle le capital de la Société deviendrait inférieur au capital minimum prescrit par la loi.

Les dividendes annoncés seront payés, en la devise, aux temps et lieux à déterminer par le Conseil d'Administration ou conformément aux instructions données dans les documents de souscription ou ultérieurement.

Les dividendes peuvent en outre, pour chaque compartiment, comprendre un prélèvement sur un compte d'égalisation qui pourra être institué pour un compartiment ainsi déterminé et qui, dans ce cas, et pour le compartiment dont il s'agit, sera crédité à la suite de l'émission d'actions et débités à la suite du rachat d'actions, et ce pour un montant qui sera calculé sur base de la part des revenus accumulés qui correspondrait à ces actions.

Art. 23. Dissolution. En cas de décision, prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, de procéder à la liquidation de cette dernière, ladite assemblée nommera un ou plusieurs liquidateur(s) à cette fin et déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération. Le(s) liquidateur(s) devra/devront réaliser le patrimoine de la Société au mieux des intérêts des actionnaires et distribuera/distribueront le produit net de liquidation (déduction faite des frais de liquidation et dépenses) aux actionnaires au prorata des actions de la Société qu'ils détiennent.

Les avoirs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la dissolution seront déposés en consignation auprès de la Caisse de Consignation luxembourgeoise pour le compte des personnes y ayant droit.

Art. 24. Fusion / Liquidation de compartiments. Le Conseil d'Administration pourra décider de fusionner un compartiment avec un autre compartiment de la Société ou avec un autre compartiment d'un autre OPCVM dans les conditions fixées par la Loi de 2010.

Le Conseil d'Administration pourra par ailleurs décider de soumettre la décision de la fusion à l'assemblée générale des actionnaires du compartiment concerné. Toute décision des actionnaires telle que décrite ci-avant sera adoptée sans condition de présence et la décision sera prise à la majorité simple des voix exprimées.

Si à la suite d'une fusion d'un ou de plusieurs compartiments la Société devait cesser d'exister, la fusion devra être décidée par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple et sans condition de quorum.

Le Conseil d'Administration peut également proposer la dissolution d'un compartiment et l'annulation des actions de ce compartiment à l'assemblée générale des actionnaires de ce compartiment. Cette assemblée délibère sans condition de présence et la décision de dissolution du compartiment sera adoptée à la majorité des voix exprimées à l'assemblée.

Si le total des avoirs nets d'un compartiment devient inférieur à un montant déterminé par le Conseil d'Administration et précisé dans le Prospectus comme étant le niveau minimum pour que ce compartiment puisse être géré d'une manière économiquement efficiente, ou si un changement dans la situation économique ou politique concernant un compartiment le justifie ou dans le but de procéder à une rationalisation économique ou si l'intérêt des actionnaires le justifie, le Conseil d'Administration peut décider de liquider le compartiment concerné et d'annuler les actions de ce compartiment.

Dans les mêmes circonstances que celles indiquées au paragraphe précédent, le Conseil d'Administration peut également décider de fusionner une classe d'actions avec une autre classe d'actions du même compartiment ou d'un autre compartiment de la Société.

La Société enverra un avis écrit aux actionnaires concernés avant la date d'effectivité de la liquidation / fusion, avis qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de liquidation / fusion. A moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'intérêt des ou dans un but de sauvegarder le traitement égalitaire des actionnaires, les actionnaires du compartiment ou de la classe concerné peuvent continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions avant la date d'effectivité de l'opération.

Les sommes et valeurs qui n'ont pas été réclamées à la clôture de la liquidation d'un compartiment sont déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations de Luxembourg, au profit de qui de droit, pendant une durée minimum de cinq ans.

Art. 25. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas visées aux présents statuts sont régies par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives, ainsi que par la Loi de 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis par la partie comparante et le notaire, la partie comparante a déclaré souscrire et entièrement libéré les trente et une (31) actions émises d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) par un apport en numéraire tel qu'indiqué ci-dessous:

Actionnaire	Nombre d'actions
Messieurs Hottinguer & Cie - Gestion Privée	<u>31 actions</u>
Total	31 actions

Preuve du paiement du prix de souscription de trente et un mille euros (31.000.- EUR) a été apportée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement à deux mille trois cent cinquante Euros (EUR 2.350,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour un mandat prenant fin à l'assemblée générale approuvant les comptes pour la période arrêtée au 31 décembre 2020:

- Monsieur Jean-Philippe Hottinguer, résidant professionnellement à 63, rue de la Victoire, 75009 Paris, France;
- Monsieur Gary Herrmann, résidant professionnellement à 63, rue de la Victoire, 75009 Paris, France;
- Madame Martine Brousmiche, résidant professionnellement à 63, rue de la Victoire, 75009 Paris, France;
- Monsieur Fabrice de Cholet, résidant professionnellement à 16, Place de la Madeleine, 75008 Paris, France;
- Monsieur Vincent Guenzi, résidant professionnellement à 16, Place de la Madeleine, 75008 Paris, France; et
- Monsieur Pascal Porteu de la Morandière, résidant professionnellement à 16, Place de la Madeleine, 75008 Paris, France.

3. A été nommé réviseur d'entreprises agréé pour un mandat se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes pour la période arrêtée au 31 décembre 2015:

Ernst & Young S.A., Parc d'Activité Syrdall, 2-7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (RC B47.771).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution et prendra fin le 31 décembre 2015.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre seing et sceau à la date indiquée en tête du présent document.

Après lecture du document faite à la personne comparante, laquelle a requis que l'acte soit établi en langue française, ladite personne comparante a signé le présent acte original ensemble avec Nous, notaire.

Signé: SOHLER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 19871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104912/585.

(150115412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

UniInstitutional EM Corporate Bonds 2022, Fonds Commun de Placement.

Das koordinierte Verwaltungsreglement, welches am 18. Juni 2015 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Juni 2015.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015098736/10.

(150107852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

MUFG Global Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 182.362.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015124284/12.

(150133803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Merchbanc Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 51.646.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MERCHBANC SICAV (the "Fund"), a société d'investissement à capital variable with its registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on July 14, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on August 29, 1995, number 415. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on April 27, 2005, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 469 of May 20, 2005.

The meeting was opened by Véronique GILLET, independent director, bank employee, residing professionally in Esch-Alzette, The chairman appointed as secretary Sylvie KLUTZ, bank employee, residing professionally in Esch-Alzette,

The meeting elected as scrutineer Carole PROTIN, bank employee, residing professionally in Esch-Alzette,

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. All the shares are registered shares and the present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent to all the shareholders by registered letter on July 1st 2015.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

General revision of the Articles of Incorporation including:

- the possibility to create share classes within the sub-funds of the Sicav
- an update with regards to the regulations now in force
- wording for the purpose of FATCA ("Foreign Account Tax Compliance")
- harmonisation of the numbering used throughout the Articles.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list, 2,568,603.596 shares out of 5,006,968.718 shares in circulation are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

V.- That the quorum of shareholders as required by law is present or represented at the present meeting;

VI.- That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the general meeting (hereinafter the "General Meeting"), after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to proceed to a general revision of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows in the English language only:

Title I. Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There exists among the subscribers and all those who may become holders of Board of Directorss in the future, a Company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of MERCHBANC SICAV (the "Company").

In the case of termination of the Investment Management Agreement as proposed to be entered into between the Investment Manager and the Company, the Investment Manager may request the Company to change its name.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Purpose. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets under the law dated 17 December 2010 relating to Undertakings for Collective Investments (hereinafter «the Law of 17 December 2010») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 17 December 2010.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. The address of the registered office in Luxembourg City may be changed by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary social, economic, political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Title II. Share capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share Capital - Sub-Funds - Classes of Shares. The capital of the Company shall be represented by fully paid-up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article ten hereof.

The shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different Sub-Funds and the proceeds of the issue of each Sub-Fund's shares shall be invested pursuant to Article three hereof in transferable securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones or such specific types of securities as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund. Each Sub-Fund shall be designated by a generic name followed by a specific denomination.

The Company has an umbrella structure. Each Sub-Fund may differ from other Sub-Funds, inter alia, in their duration, investment objective and policy, fee structure, subscription and/or redemption procedures, minimum initial and subsequent investment and/or holding requirements, net asset value per Share (the "NAV per Share"), type of target investors and distribution policy applying to them as more fully described in the Prospectus. Each Sub-Fund may also have its own funding, classes of Shares, specific investment restrictions, capital gains, expenses and losses or other specific features.

Within a Sub-Fund, the Board of Directors may, at any time, issue different classes of shares (the "Classes", each class of shares being a "Class") which may differ inter alia, in their fee structure, currencies, subscription, transfer, conversion and/or redemption procedures, minimum initial and subsequent investment and/or holding requirements, NAV per Share, type of target investors and distribution policy applying to them as more fully described in the Prospectus.

A separate NAV per Share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article ten.

The Board of Directors may further decide to create within each Class of Shares two or more sub-classes whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Class concerned but where different currency hedging techniques and/or subscription, conversion or redemption fees and management charges and/or distribution policies, minimum subscription or holding amount or any other specific feature may be applied. If sub-classes are created, references to «classes» in these Articles should, where appropriate, be construed as references to such «sub-classes».

The Board of Directors may create at any time additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Sub-Funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-Funds then existing provided that the rights and duties of the shareholders of the existing Sub-Funds or Classes will not be modified by such creation. Upon creation of new Sub-Funds or Classes, the Prospectus will be updated accordingly.

The proceeds of the issue of each Class of Shares shall be invested in transferable securities and other assets permitted by law, pursuant to the investment objective and policy determined by the Board of Directors for the Sub-Fund established in respect of the relevant Class or Classes of Shares, subject to investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

The Company is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Civil Code, the assets of one given Sub-Fund are only liable for the debts, obligations and liabilities which are attributable to this Sub-Fund. In the relation between the Company's shareholders each Sub-Fund is treated as a separate entity and operates independently, each portfolio of assets being invested for the exclusive benefit of this Sub-Fund. A purchase of Shares relating to one particular Sub-Fund does not give the holder of such Shares any rights with respect to any other Sub-Fund.

The rights of the shareholders and creditors relating to a particular Sub-Fund or arising from the incorporation, operation and liquidation of a Sub-Fund, are limited to the assets of that Sub-Fund. The assets of a Sub-Fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholders relating to that Sub-Fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-Fund, and there shall be no cross liability between Sub-Funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

For consolidation purposes, the reference currency of the Company is the EURO.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class shall, if not expressed in EURO, be converted into EURO and the capital shall be the total of net assets of all Classes of all Sub-Funds.

The minimum capital of the Company is one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).

The Board of Directors is authorized to issue further fully paid Shares at any time, at a price based on the respective Net Asset Value per Share determined in accordance with Article twenty-three hereof without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the additional Shares to be issued.

The share capital of the Company shall be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid up Shares or the repurchase by the Company of existing Shares from its shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions to and of delivering and receiving payment for such new Shares.

Art. 6. Form of Shares - Issues of Shares. The Company shall only issue Shares in registered form. The Shares are not represented by certificates. Shareholders will receive a written confirmation of their shareholding.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price by the Company, receive title to the Shares purchased by him and upon application obtain delivery of definitive confirmation of his shareholding.

Payments of dividends, if any, will be made to shareholders entitled thereto, at their addresses in the Register of Shareholders.

All issued Shares of the Company shall be registered in the Register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such Register shall contain the name of each holder of registered Shares, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the Class of Shares, the amount paid for each such Share, the transfer of Shares and the dates of such transfer. The ownership of the Shares will be established by the entry in this Register of Shareholders.

Transfer of Shares shall be effected by written declaration of transfer to be registered in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered into the Register of Shareholders.

Every registered shareholder must provide the Company with an address, to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders. In the event that a registered shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Fractions of Shares may be issued up to 3 decimal points.

If payment made by any subscriber results in the entitlement to a fraction of a Share, the subscriber shall not be entitled to vote in respect of such fraction, but shall, to the extent the Company shall determine as to the calculation of fractions, be entitled to dividends and other distributions on a pro rata basis.

Art. 7. Payment for Shares issued. Shares shall be issued at the subscription price applicable to the relevant Sub-Fund or Class of Shares as disclosed in the sales documents. The Board of Directors may also, in respect of any one given Sub-Fund or Class of Shares, levy a subscription charge as the sales documents may provide and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Shares of the Company are marketed will also be charged.

The price so determined shall be payable within the time period established by the Board of Directors but in no event no later than the previous date to each Valuation Day.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with the condition set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund.

Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholders.

Specific provision relating to contribution in kind will be detailed in the sales documents, if applicable.

The Company retains the right to reject any application for subscription in full or in part.

Art. 8. Restrictions on Ownership of Shares. The Board of Directors may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if it appears to the Company that such ownership results in a breach of law in Luxembourg or abroad, may make the Company subject to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred or may otherwise be detrimental to the Company or the majority of its shareholders, such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors, being herein referred to as "Prohibited Persons".

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any Share and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in beneficial ownership of such Share by a Prohibited Person;

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the Register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests or will rest in a Prohibited Person;

c) where it appears that a holder of Shares of a Class restricted to institutional investors (within the meaning of the Luxembourg law is not an institutional investor), the Company will either redeem the relevant Shares or convert such Shares into Shares of a Class which is not restricted to institutional investors (provided there exists such a Class with similar characteristics) and notify the relevant shareholder of such conversion; and

d) where it appears to the Company that any Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of Shares, compulsorily purchase from any such shareholder all Shares held by such shareholder, or where it appears to the Company that one or more persons are the owners of a proportion of the Shares in the Company which would make the Company subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg, compulsorily redeem all or a proportion of the Shares held by such shareholders, as may be necessary, in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called «the purchase notice») upon the shareholder holding such Share or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the purchase price in respect of such Shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and the Shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The price at which the Shares specified in any purchase notice shall be purchased (hereinafter called «the purchase price») shall be an amount equal to the relevant Net Asset Value per Share determined in accordance with Article ten hereof, as at the date of the purchase notice; and

3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such Shares in the currency of the class concerned, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner.

Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank.

The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any

Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

e) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any "U.S. person", as defined hereafter.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall mean any national, citizen or resident of the United States of America or of any of its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction or any person who is normally resident therein (including the estate of any such person or corporations or partnerships created or organised therein).

For the purpose of the FATCA regulation «U.S. person» shall mean:

- (a) any natural person resident or citizen in the U.S.;
- (b) any person falling within the definition of the term "United States Person" under the 1933 Act (c) any partnership or corporation organised or incorporated under the laws of the U.S.;
- (c) any estate of which any executor or administrator is a U.S. Person;
- (d) any trust of which any trustee is a U.S. Person;
- (e) any agency or branch of a non-U.S. entity located in the U.S.;
- (f) any non-discretionary or similar account (other than an estate or trust) held by a dealer or other fiduciary for the benefit or account of a U.S. Person;
- (g) any discretionary account or similar account (other than an estate or trust) held by a dealer or other fiduciary organised, incorporated or (if an individual) resident in the U.S.; and
- (h) any partnership or corporation if (i) organised or incorporated under the laws of any non-U.S. jurisdiction and (ii) formed by a U.S. Person principally for the purpose of investing in securities not registered under the U.S. Securities Act of 1933, as amended, unless it is organised or incorporated, and owned, by accredited investors (as defined under Rule 501 (a) under the U.S. Securities Act of 1933, as amended) who are not natural persons, estates or trusts.

Art. 9. Redemption and conversion of Shares. As is more especially prescribed hereinbelow, the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his Shares by the Company subject to such advance notice as the Board of Directors may determine. The redemption price shall be paid within the time period established by the Board of Directors but in no event no later than 5 Luxembourg bank business days after the relevant Valuation Day, unless legal constraints or other circumstances make it impossible to transfer the redemption amount, and shall be equal to the relevant Net Asset Value per Share determined in accordance with the provisions of Article ten hereof less a redemption charge, if any, provided for in the Prospectus. Any such request must be filled by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of Shares, and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

The Company shall have the right to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such Shares equal in value (calculated in the manner described in Article ten) as of the Valuation Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of Shares of the relevant Sub-Fund. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

The Company may inter alia compulsorily redeem the Shares:

- held by a Prohibited Person in accordance with Article eight hereof;
- if the minimum holding in a Sub-Fund and/or Class is not maintained due to a redemption of Shares;
- in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the relevant subscription agreement, the Prospectus and these Articles.

Further, if on any given date, redemption requests pursuant to this Article exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the net assets of a specific Class or Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the Company as set out in the Prospectus. On the next Valuation Day(s) following that period, the unsatisfied part of these redemption requests will be met in priority to later requests.

If the net assets of the relevant Sub-Fund or Class on any particular Valuation Day fall at any time below the minimum level determined by the Board of Directors pursuant to Article ten hereof, the Company, at its discretion, may redeem all the Shares then outstanding in the relevant Sub-Fund or Class.

Shares which have been redeemed shall be cancelled.

Subject to any limitation or provision contained in the sales documents, any shareholder may request conversion of all or part of his Shares of any Class in any Sub-Fund into another Class in the same Sub-Fund and/or into the same Class or a different Class of any other existing Sub-Fund, based on the Net Asset Value per Share of the Classes involved. The conversion formula is determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the current sales documents of the Company.

If the minimum holding in a Sub-Fund and/or Class as set out in the sales documents for the relevant Sub-Fund is not maintained due to a conversion of Shares, the Company may compulsorily redeem the remaining Shares at their current Net Asset Value and make payment of the redemption proceeds to the respective shareholder.

Any request for redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of suspension of redemptions and conversions pursuant to the related provisions of Article eleven hereof. In the absence of revocation, redemptions and conversions will occur as of the first applicable valuation day after the end of the suspension.

The Board of Directors may, from time to time, fix for any particular Sub-Fund or Share Class a minimum subscription, redemption, conversion or holding amount, all as disclosed in the current sales documents of the Company.

The Board of Directors may also limit or even suppress the right of conversion for any particular Sub-Fund or Share Class.

Art. 10. Calculation of the Net Asset Value per Share. For the purpose of determining the issue, redemption and conversion price per Share, the Net Asset Value of each Class in each Sub-Fund shall be determined by the Company, or by any other person or entity appointed by the Company as its agent for this purpose, from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board of Directors may determine (every such day for determination of the Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Day"), provided that in any case where any Valuation Day would fall on a day observed as a holiday by banks in Luxembourg, such Valuation Day shall then be the next following bank business day in Luxembourg.

If since the last Valuation Day there has been a material change in the quotations on the markets on which a substantial portion of the investments attributable to a particular Sub-Fund is dealt in or listed, the Board of Directors may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Sub-Fund on a given Valuation Day adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Day represents the total NAV attributable to that Class of that Sub-Fund on that Valuation Day. The assets of such Class will be commonly invested within a Sub-Fund but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as stipulated in the sales documents. A separate NAV per Share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the NAV of that Class of that Sub-Fund on that Valuation Day divided by the total number of Shares of that Class of that Sub-Fund then outstanding on that Valuation Day.

For the purpose of calculating the NAV per Class of a particular Sub-Fund, the NAV of each Class in each Sub-Fund shall be determined by dividing

- (i) the Net Assets of that Sub-Fund attributable to such Class, being the value of the portion of that Sub-Fund's gross assets less the portion of that Sub-Fund's liabilities attributable to such Class, on such Valuation Day, by
- (ii) the number of Shares of such Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The Net Asset Value of Shares of each Sub-Fund in the Company shall be expressed in the currency of the relevant Sub-Fund (except that when there exists any state of affairs which, in the opinion of the Board of Directors, makes the determination in such currency either not reasonably practical or prejudicial to the shareholders, the Net Asset Value may temporarily be determined in such other currency as the Board of Directors may determine).

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-Fund will be expressed in the reference currency of that Class as specified in the Prospectus.

A. The assets of the Company may include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- c) all bonds, time notes, shares, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;
- d) all stocks, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading exdividends, exrights, or by similar practices);
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall, in principle, be determined as follows:

- 1) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.
- 2) The value of securities which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be in respect of each security, the latest available publicised price, and where appropriate, the middle market price on the stock exchange which is normally the principal market of such security.

3) Securities dealt in on another regulated market are valued in a manner as near as possible to that described in the preceding paragraph.

4) In the event that any of the securities held in any Sub-Fund's portfolio on the relevant valuation day are not quoted or dealt in on a stock exchange or another regulated market or, for any of the securities, no price quotation is available, or if the price as determined pursuant to sub-paragraphs 2) and/or 3) is not in the opinion of the Board of Directors representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

5) Shares or Units of other undertakings for collective investments of openended type are valued at their latest available Net Asset Value.

6) All other assets will be valued at their respective fair values as determined in good faith by the Board of Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset.

B. The liabilities of the Company may include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative fees and expenses (including but not limited to investment management fees, custodian fees and central administrative fees);
- c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the valuation day falls on the record date for determination of the persons entitled thereto or is subsequent thereto;
- d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the valuation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorized and approved by the Board of Directors; and
- e) all other liabilities of the Company of whatever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company comprising formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers, accountant, custodian, administrative, domiciliary, registrar and transfer agents, paying agents and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, stock exchange listing costs, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of certificates, prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, financial reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges, brokerage and communication expenses.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

The value of all assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into Euro at the closing prices on the relevant Valuation Point. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

C. The net assets of the Company shall mean the assets of the Company as hereinabove defined less the liabilities as hereinabove defined, on the valuation day on which the Net Asset Value of the Shares is determined. The capital of the Company shall be at any time equal to the total net assets of the Company.

D. Allocation of assets and liabilities:

If multiple Classes of Shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of that Sub-Fund, provided however that, within a Sub-Fund, the Board of Directors is empowered to create Classes of Shares with

- i. a specific distribution policy (such as entitling to distributions or not) and/or
- ii. a specific subscription and redemption charge structure and/or
- iii. a specific management or advisory fee structure and/or
- iv. a specific assignment of distribution fee, shareholder services or other fees and/or
- v. a different currency or currency unit in which the Class may be quoted and/or
- vi. the use of different hedging techniques in order to protect the value of the assets and returns expressed in the currency of the relevant Class against long-term movements of their currency of quotation and/or
- vii. such other features as may be determined by the Board of Directors from time to time in compliance with applicable law.

The Board of Directors shall establish a pool of assets for each Sub-Fund in the following manner:

a) the proceeds from the issue of Shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund corresponding to the relevant Class of Shares, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-Fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to that Class;

b) the assets and liabilities and income and expenditure attributable to a Sub-Fund shall be applied to the Class or Classes corresponding to such Sub-Fund;

c) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Class or Classes as the asset from which it was derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes;

d) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Class or Classes within a Sub-Fund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or Classes within a Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes;

e) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated to all the Classes of Shares in equal parts or, if the amounts so require, pro rata to the value of their respective net assets or in such manner as determined by the Board of Directors acting in good faith;

f) upon the payment of dividends to the shareholders in any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such dividends.

The Board of Directors may reallocate any asset or liability previously allocated by them if in their opinion circumstances so require.

E. For the purposes of this Article:

a) Shares of the Company to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the valuation day referred to in this Article, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

b) Shares to be issued by the Company pursuant to subscription applications received shall be treated as being in issue as from the close of business on the Valuation Day referred to in this Article and such price, until received by the Company, shall be deemed to be an asset of the Company;

c) All investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued at the closing prices on the relevant Valuation Point; and

d) Effect shall be given on any valuation day to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on the previous day to the Valuation Day.

The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Sub-Funds.

In determining the net asset value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

Art. 11. Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share of the Issue and the Redemption of Shares. The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Class of a particular Sub-Fund and the issue and redemption of the Shares in such Sub-Fund as well as the conversion from and to Shares of such Sub-Fund during:

a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of any Sub-Fund of the Company from time to time is quoted, is closed other than for normal holidays, or during which dealings thereon are restricted or suspended;

b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by any Sub-Fund of the Company would be impracticable;

c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to any Sub-Fund or the current prices or values on any market or stock exchange;

d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares of any Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares of any Sub-Fund cannot in the opinion of the Board of Directors be effected at normal prices or rates of exchange;

e) any period when the Company is being or may be liquidated or as from the date on which notice is given of a meeting of shareholders at which a resolution to liquidate the Company is proposed;

f) any period when the Net Asset Value of a single or more investment fund(s) in which any Sub-Fund has invested and when the transferable securities of the investment fund(s) represent a significant part of the assets of any Sub-Fund cannot be calculated with accuracy and cannot reflect the true market value of the Net Asset Value of the investment fund(s) during a valuation day.

Any such suspension shall be notified to investors requesting issue, redemption or conversion of Shares by the Company at the time of the application for such issue, redemption or conversion and may be published by the Company.

Such suspension as to any Sub-Fund shall have no effect on the determination of the Net Asset Value, the issue, redemption and conversion of the Shares of any other Sub-Fund.

Title III. Administration and supervision

Art. 12. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members; members of the Board of Directors need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with

or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. The shareholders shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement, resignation or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. The shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 13. Board Meetings. The Board of Directors chooses from among its members a chairman and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another Director and, in the absence of any Director at a shareholders' meeting, any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall only have the powers and duties given them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, facsimile transmission, electronic means or other suitable telecommunication means of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, facsimile transmission, electronic means or other suitable telecommunication means another director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all persons attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least fifty per cent of the Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. In the event of a conference telephone call or of a tele/video conference, decisions validly taken by the Directors will thereafter appear on regular minutes.

Resolutions in writing approved and signed by all members of the Board shall have the same effect as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmissions or any other similar means of communication. The date of the decisions contemplated by these resolutions shall be the latest signature date.

Art. 14. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy and investment restrictions.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to natural persons or corporate entities which need not be members of the Board.

Furthermore, the Board of Directors may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate.

Art. 15. Minutes. The minutes of any meeting of the Board of Directors and of any general meeting of shareholders shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 16. Investment policy and restrictions. The Board of Directors shall, based upon the principle of risk spreading, have the power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board of Directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company in accordance with part I of the law of 17 December 2010.

The Board of Directors may cause the assets of the Company to be invested in:

(i) transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in an Eligible State;

(ii) transferable securities and money market instruments dealt in on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public (a "Regulated Market") in an Eligible State; and/or

(iii) recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a stock exchange in an Eligible State or a Regulated Market which in such case qualifies as an Eligible Market and such admission is achieved within the period of one year of the issue.

For this purpose, an "Eligible State" shall mean any member state of the Organization for Economic Co-operation and Development ("OECD"), and all other countries of North and South America, Africa, Europe, the Pacific Basin and Australasia and an "Eligible Market" shall mean a Regulated Market in such an Eligible State.

All such securities under (i), (ii) and (iii) above are hereby defined as «Eligible Transferable Securities» and «Eligible Money Market Instruments».

Nevertheless, a Sub-Fund may invest in transferable securities and money market instruments which are not Eligible Transferable Securities or Eligible Money Market Instruments, provided that the total of investments other than Eligible Transferable Securities and Eligible Money Market Instruments shall not exceed 10% of the net assets of the Sub-Fund.

The Company may invest up to a maximum of 35% of the net assets of any Sub-Fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a member state of the European Union (a "Member State"), its local authorities, by another Eligible State or by public international bodies of which one or more Member States are members.

The Company may further invest up to 100% of the net assets of any Sub-Fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State, by its local authorities, or by another member state of the OECD or by public international bodies of which one or more Member States are members, provided that the Company holds securities from at least six different issues and securities from any one issue do not account for more than 30% of the total net assets of the relevant Sub-Fund.

The Board of Directors may decide that investment of the Company be made in deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than 12 months under the terms of article 41 (1) of the law of 17 December 2010.

The Board of Directors may decide that investment of the Company be made in financial derivatives instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the law and/or financial derivatives instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by article 41 (1) of the law of 17 December 2010, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in the sales documents of the Company.

The Board of Directors may decide that investments of the Company be made with the aim to replicate certain stock indices or bond indices, provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently diversified, represents an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in any appropriate manner.

The Company may invest its assets in the shares or units of another undertaking for collective investment in transferable securities within the meaning of the first and second indents of Article 1(2) of the EEC Directive 85/611 of 20th December, 1985 ("UCITS") as defined in the law of 17 December 2010.

In the case of a UCITS linked to the Company by common management or control or by a substantial direct or indirect holding (i) the UCITS must be one which, in accordance with its constitutional documents, specializes in investment in a specific geographical area or economic sector and (ii) no fees or costs on account of the transactions relating to the units in the UCITS may be charged by the Company.

Art. 17. Conflict of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as a Director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider

or vote on any such transaction, and such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving MERCHBANC GROUP and their subsidiaries and associated companies or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors on its discretion.

Art. 18. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Corporate signature. The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of any Director duly authorized or by the individual signature of any duly authorized officer of the Company or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 20. Auditors. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several auditors who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Luxembourg law of 17 December 2010 regarding collective investment undertakings.

Such an auditor will be appointed by the shareholders at their annual general meeting and will act as such until being replaced by its successor.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 21. General Meetings of Shareholders. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class to which they belong.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of January in each year at 3.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 22. General meetings of shareholders of a Sub-Fund or of a Class or Classes of Shares. The shareholders of the Classes issued in a Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to that Class of Shares.

Unless otherwise provided for by law or herein resolutions of such general meetings of a Sub-Fund or of a Class are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented, unless the context otherwise requires.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the company affecting the rights of the shareholders of any class vis-à-vis the rights of the shareholders of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such Class or Classes in compliance with Article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 23. Convening notice - Agenda. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors. Notices setting forth the agenda shall be sent by mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register of Shareholders or at such other address indicated by the relevant shareholder. All the Shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be sent by registered letters only.

Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg Law with regards to the necessary quorum and majorities at such meeting.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The general meeting of shareholders may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

Art. 24. Quorum and majority. The quorums and time limits required by the Company Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, facsimile transmission, electronic means or other suitable telecommunication means, such person need not be a shareholder and may be a Director of the Company.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Resolutions with respect to any Sub-Fund or to any Share Class will also be passed, unless otherwise required by law or otherwise provided herein, by a simple majority of the shareholders of the relevant Sub-Fund present or represented and voting.

The shareholders may vote in writing (by way of voting bulletins) on resolutions submitted to the general meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iii) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant general meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 25. Termination and Merger of Sub-Funds. The Directors may decide to merge one or several Sub-Fund(s) or may decide to liquidate one or several Sub-Fund(s) by cancellation of the relevant Shares and refunding to the shareholders of such Sub-Fund(s) the full net asset value of the Shares of such Sub-Fund(s).

The Directors may also decide to merge one or several Sub-Fund(s) with one or several Sub-Fund(s) of another Luxembourg SICAV subject to Part I of the law of 17 December 2010.

The Directors are empowered to take any of the above decisions in the event that for any reason the value of the net assets of any Sub-Fund or Class within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached an amount determined by the Board to be the minimum level of such Sub-Fund or Class to be operated in an economically efficient manner, or as a matter of economic rationalisation, or in case of a substantial unfavourable modification in the social, political, economic or monetary situation in countries where investments of the relevant Sub-Fund are made or where Shares of the relevant Sub-Fund(s) are distributed.

Notices of such decisions will be sent to the holders of registered Shares by mail to their addresses in the Register of Shareholders.

In case of a merger with another Sub-Fund of MERCHBANC SICAV or with a Sub-Fund of another Luxembourg SICAV, shareholders of the Sub-Fund to be merged may continue to ask for the redemption of their Shares, this redemption being made without cost to the shareholders during a minimum period of one month beginning on the date of publication of the decision of merger. At the end of that period, all the remaining shareholders will be bound by the decision of merger.

The decision of merger of one or several Sub-Fund(s) with a Luxembourg collective investment undertaking organized under the form of a mutual fund (FCP) subject to Part I of the law of 17 December 2010 and the decision of merger of one or several Sub-Fund(s) with another foreign collective investment undertaking belong to the shareholders of the Sub-Fund(s) to be merged. Resolutions in that regard will be passed by unanimous vote of all shareholders of the relevant Sub-Fund(s). If this condition is not met, only the shareholders having voted for the merger will be bound by the decision of merger, the remaining shareholders being considered as having asked for the redemption of their Shares, this redemption being made without cost to the shareholders during a minimum period of one month beginning on the date of the publication of the decision of merger.

In case of liquidation and unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their Shares free of charge prior to the effective date of the compulsory redemption, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses.

For redemption made under these circumstances, the Company will apply a net asset value taking the liquidation fees into consideration and will not charge any other fees. The proceeds of liquidation not claimed by the shareholders entitled

thereto as at the close of the operations of liquidation will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 26. Termination and Merger of Share Classes. The Board of Directors may decide to allocate the assets of any Class to those of another existing Class within the Company or to another Luxembourg undertaking for collective investment subject to Part I of the 2010 Law and to re-designate the Shares of the Class concerned as Shares of another Class or Luxembourg undertaking for collective investment (following a split or amalgamation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders).

A Class may be dissolved by compulsory redemption of Shares of the Class concerned, upon a decision of the Board of Directors:

- a) if the net asset value of the Class concerned has decreased below an amount that the Board of Directors considers as being the minimum amount required for the existence of such Class;
- (b) if a change in the economical or political situation relating to the Class concerned would have material adverse consequences on investments of the Class; or
- (c) in order to proceed to an economic rationalisation, or
- (d) if required in the interest of the shareholders.

The Company shall serve a written notice to the holders of the relevant Shares prior to the effective date of the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of the redemption operations. Shareholders shall be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Class concerned may continue to request redemption or conversion of their Shares free of charge prior to the effective date of the compulsory redemption, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses.

For redemption made under these circumstances, the Company will apply a net asset value taking the liquidation fees into consideration and will not charge any other fees. The proceeds of liquidation not claimed by the shareholders entitled thereto as at the close of the operations of liquidation will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg on behalf of the persons entitled thereto.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraphs, the general meeting of shareholders of any Class in any Sub-Fund have the power, in any other circumstances and upon proposal of the Board of Directors, to redeem all the Shares of the relevant Class of such Sub-Fund and refund to the shareholders the net asset value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated as of the Valuation Day at which such decision shall take effect.

There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders, which will decide by simple majority of those present or represented if such decision does not result in the liquidation of the Company.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the amalgamation or the transfer of the relevant Sub-Fund or Class.

Art. 27. Accounting year. The financial year of the Company shall begin on the first day of October in each year and shall terminate on the last day of September of the next year. The accounts of the Company shall be expressed in euro.

Art. 28. Distributions. For each Sub-Fund and each relevant Share Class, the general meeting of shareholders may, upon the proposal of the Board of Directors and within the limits provided by law, resolve a distribution of dividends to shareholders.

The Board of Directors may also declare interim dividends in compliance with the conditions set forth by law, these Articles and the sales documents.

In any event, no distribution may be made if, as a result, the Net Asset Value of the Company would fall below the minimum imposed by Law.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiaries.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Sub-Fund or Class.

Any resolution of a general meeting of shareholders deciding whether or not dividends are to be distributed to shareholders of any Sub-Fund shall, in addition, be subject to a prior vote of the shareholders of the relevant Sub-Fund, as far as these shareholders are present or represented, deciding at the quorum and majority requirements provided by Article twenty-four hereabove.

Title V. Final provisions

Art. 29. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (hereinafter referred to as the «Custodian»). The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 17 December 2010 and any subsequent regulation.

If the Custodian desires to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 30. Dissolution and liquidation of the Company. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution taken under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a general meeting, which shall determine their powers and compensation.

Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the Luxembourg law of 17 December 2010 regarding collective investment undertakings and the Company Law. The liquidation report of the liquidators will be audited by the auditor (réviseur d'entreprises agréé) or by an ad hoc external auditor appointed by the general meeting.

The issue of new Shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the general meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed. The proceeds of the liquidation of the Company, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Class in proportion of their respective rights. The amounts not claimed by investors at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law with the Caisse de Consignation in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

Art. 31. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Any amendment affecting the rights of the holders of Shares of any Sub-Fund vis-à-vis those of any other Sub-Fund shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such Sub-Fund as far as the shareholders of this Sub-Fund are present or represented.

Any amendment affecting the rights of the holders of Shares of any Class of Shares vis-à-vis those of any other Class shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such Class as far as the shareholders of this Class are present or represented.

Art. 32. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August, 1915 on commercial companies and amendments thereto and the Luxembourg law of 17 December 2010 regarding collective investment undertakings.

There being no further business on the Agenda, the General Meeting was thereupon closed.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Esch-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first name, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: V. GILLET, S. KLUTZ, C. PROTIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21871. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122308/756.

(150131701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

UniInstitutional EM Corporate Bonds 2022, Fonds Commun de Placement.

Das koordinierte Sonderreglement, welches am 18. Juni 2015 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Juni 2015.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015098737/10.

(150107853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Basketfonds, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Sonderreglement, welches am 30. Juni 2015 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Juni 2015.

WWK Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015113769/11.

(150121726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Globalia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 177.364.

L'an deux mille quinze,

le onze mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de «GLOBALIA S.à r.l.», (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuel au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 177 364.

La Société fut constituée avec un capital social souscrit de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 09 juillet 2013, sous le numéro 1633 et page 78355.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 24 janvier 2014, lequel acte de modification des statuts fut régulièrement publié au Mémorial, en date du 31 mars 2014, sous le numéro 820 et page 39359.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur Denis VANDAMME, indépendant né à Berchem-Sainte-Agathe, le 08 octobre 1980, demeurant Avenue Van Overbeke 190n, B-1083 Ganshoren (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Pascal JUNGLING employé privé, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Ganshoren (Belgique), le 22 avril 2015;

détenteur de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales ayant chacune d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) entièrement libérées de la prédite société «GLOBALIA S.à r.l.», plus amplement spécifiée ci-avant;

2.- Madame Marie Rose VANDAMME, sans profession, née à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} août 1960, demeurant 60 rue du Brock, B-1082 Berchem-Sainte-Agathe (Belgique),

ici représentée par:

Monsieur Pascal JUNGLING, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 07 mai 2015,

détentrice d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) entièrement libérée de la prédite société «GLOBALIA S.à r.l.».

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des associés comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés DECIDENT de transférer, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, le siège social statutaire et administratif de la Société de Windhof (Commune de Koerich vers PETANGE et de modifier en conséquence l'article cinq (5) des statuts pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 5. «Le siège social est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Pétange par une décision du ou des Gérants.

Le siège social peut être encore transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

Les associés DECIDENT de fixer la nouvelle adresse de la Société au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des comparants prés mentionnés a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: P. JUNGLING, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mai 2015. Relation: EAC/2015/10799. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015085444/60.

(150097279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Basketfonds, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 30. Juni 2015 in Kraft trat. Das Allgemeine Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Juni 2015.

WWK Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015113770/11.

(150121727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Winged Lion FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Die Liquidation des "Winged Lion FCP-FIS" durch Verschmelzung wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Allegro S.à r.l.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015122683/11.

(150131759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Topton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.407.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 7 août 2015 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015120767/795/17.

**Financiere Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dragon Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 196.040.

In the year two thousand and fifteen on the first day of June.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Dragon Holdings S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 196.040, incorporated on 18 March 2015 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The meeting is opened with Mrs Rachida El Farhane, employee, residing professionally in Luxembourg, in the Chair.

The chairman designates as secretary Mrs Caroline Ronfort, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting designates as scrutineer Mrs Caroline Ronfort, employee, professionally, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares in issue in the Company were represented at the Meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting is validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

(1) Change of the corporate name of the Company, and subsequent amendment of the provisions of "Article 4 - Denomination" of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

“ **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination “Financiere Horizon S.à r.l.”.

After duly considering each item of the agenda, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the corporate name of the Company into “Financiere Horizon S.à r.l.” and to restate “Article 4 - Denomination” of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 4. Denomination.** The Company shall have the denomination “Financiere Horizon S.à r.l.”.

There being nothing further on the agenda, the decision of the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour de juin

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des associés de Dragon Holdings S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec siège social au 20, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196040, constituée le 18 mars 2015 suivant un acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de constitution de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Caroline Ronfort, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Caroline Ronfort, précitée.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

I. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que les 1.250.000 (une million deux cent cinquante mille) parts sociales émises par la Société sont représentées à l'Assemblée et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(1) Modification de la dénomination sociale de la Société et modification conséquente des dispositions de l'«Article 4 - Dénomination» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «Financiere Horizon S.à r.l.»»

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, a décidé de changer la dénomination de la Société en « Financiere Horizon S.à r.l.» et de modifier l'«Article 4 - Dénomination» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «Financiere Horizon S.à r.l.»»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesquels comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: El Farhane, Ronfort, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/16956. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085305/100.

(150097925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Denama Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 161.672.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082246/9.

(150094575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Devana S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.665.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082247/9.

(150094378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Efesto Energy 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 181.027.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082273/9.

(150095018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

RV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.378.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale du 4 mai 2015 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour un terme de 6 ans.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Della Schiava, né le 2 mars 1969 à Differdange, demeurant à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri, est renouvelé pour un terme de 6 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Le mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur Eric Della Schiava, né le 2 mars 1969 à Differdange, demeurant à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri, est renouvelé pour un terme de 6 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Le mandat d'administrateur de Madame Sonja Gianni, née le 17 janvier 1970 à Differdange, demeurant à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri, est renouvelé pour un terme de 6 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Giuseppe Della Schiava, né le 8 janvier 1938 à Beano/Rivolto (I), demeurant à L-4930 Bascharage, 49, boulevard Kennedy, est renouvelé pour un terme de 6 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Le mandat de commissaire aux comptes de Madame Annette Schaeffer, née le 27 octobre 1948 à Pétange, demeurant à L-4930 Bascharage, 49, boulevard Kennedy, est renouvelé pour un terme de 6 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2015085833/27.

(150097271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Savox Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.904.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 21 mai 2015

Sont ré-élus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Carl H. AMON III, 124 E79th Street, #12, New York, NY 10075 U.S.A.
- Monsieur Magnus EHRNROOTH, 24, Guestrasse, 8700 Kuesnacht ZH, Switzerland
- Monsieur Charles DURO, 3, rue de la Chapelle, 1325 Luxembourg
- Monsieur Jacob Robert Göran EHRNROOTH, 4 A4, Huvilakatu, 00140 Helsinki, Finland
- Monsieur Jos HEMMER, 30 Berreggaass, L-5483 Wormeldange
- Monsieur Paul Robert Göran EHRNROOTH, 278, Seestantie, 15460 Mâkelä, Finland
- Monsieur Peter ERIKSSON, 19, rue des Labours, L-1912 Luxembourg.

Est élu administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020, Monsieur Robert EHRNROOTH, 6 Södra Kajen, 00130 Helsinki, Finlande.

A été ré-élu commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé, ses mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015, ARTEMIS AUDIT & ADVISORY, immatriculée sous le numéro B166716 et dont le siège social est au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015085857/24.

(150097540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Eikon Mezzanine Income S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 112.087.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082274/9.

(150094105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Eikon Mezzanine Invest III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 112.083.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082275/9.

(150094107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Belfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 86.819.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *14 août 2015* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

Référence de publication: 2015115124/788/14.

Eikon Mezzanine Invest IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.063.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082276/9.

(150094106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Trican Well Service Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.136.

EXTRAIT

Il y a lieu de rectifier comme suit le rectificatif n° L150090971 du 29 mai 2015 concernant la liste des personnes ayant le pouvoir d'engager individuellement la société:

- Monsieur Allen G. BROOKS
- Monsieur Kenneth M. BAGAN
- Monsieur Murray L. COBBE
- Monsieur Dale M. DUSTERHOFT
- Monsieur Donald R. LUFT
- Monsieur Kevin L. NUGENT
- Monsieur Douglas F. ROBINSON
- Monsieur Gary L. WARREN
- Monsieur David L. CHARLTON
- Monsieur Michael G. KELLY
- Monsieur Alexander POURBAIX
- Monsieur Dean E. TAYLOR
- Monsieur James MCKEE

Avec effet au 19 mai 2010

De plus, veuillez savoir que cet extrait ne peut pas être considéré comme un dépôt rectificatif car ce dernier rectifie déjà le dépôt rectificatif n° L150090971 du 29 mai 2015.

Pour TRICAN WELL SERVICE LTD., LUXEMBOURG BRANCH

Référence de publication: 2015085919/27.

(150096581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Hitec Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 37.529.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire prorogée du 26 mai 2015

L'assemblée générale procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se compose dès lors comme suit:

1. Monsieur Nicolas Comes, administrateur, président du conseil d'administration et administrateur délégué, demeurant à L-8129 Bridel, 1, Feitekneppchen

2. Monsieur Yves Elsen, administrateur et administrateur délégué, demeurant à L-8266 Mamer, 8, rue des Thermes Romains

3. Monsieur Philippe Osch, administrateur, demeurant à L-7481 Tuntange, 2, Thillewiss.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour extrait conforme

HITEC LUXEMBOURG SA

Référence de publication: 2015085469/20.

(150096936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Allianz Global Investors GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 182.855.

—
MITTEILUNG AN DIE ANTEILINHABER

Die Allianz Global Investors GmbH (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass per 22. Juli 2015 die folgenden Fonds verschmolzen wurden:

ISIN	WKN	Fondsname	Anteilklasse	Status
LU0294651343	A0MNV9	Allianz Multi Asia Active	A (EUR)	untergegangener Fonds
LU0348814566	A0Q1NV	Allianz Global Investors Fund - Allianz Total Return Asian Equity	A (EUR)	aufnehmender Teilfonds

Aufgrund der Verschmelzung wurde der Fonds Allianz Multi Asia Active aufgelöst.

Juli 2015

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015125788/755/16.

Enerfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 45.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082284/9.

(150094771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Enlog Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 153.834.

Les comptes annuels du 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082285/9.

(150094384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Europa Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 33.985.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082297/9.

(150094504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Fidelsys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.146.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 mai 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jean Koninckx, avec adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 1^{er} mai 2015 et pour une période venant à échéance le 1^{er} mai 2021;

2. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet au 30 avril 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015082303/14.

(150094550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Eren Brazil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

EREN GROUPE

Représentée par M. Pierre DAGALLIER

Gérante

Référence de publication: 2015083934/13.

(150096925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Thunderbird G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.370.525,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.769.

In the year two thousand and fifteen, on the third of April

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Thunderbird G S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 117.769, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on July 13, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1483 on August 2, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed on September 26, 2014 published in the Luxembourg Memorial C number 3449 on November 19, 2014.

There appeared:

1.- JER Thunderbird S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.484 ("Shareholder 1"), and

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, with registered office at 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Germany registered with the Trade and Companies Register of Germany under the number HRB 65664 ("Shareholder 2")

all represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- That all the 134,821 (one hundred thirty four thousand eight hundred twenty-one) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- That an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company has been held on December 19, 2014 for which the second shareholder ("Shareholder 2") of the Company has not been duly convened and has not been able to participate to and to vote on the agenda of this Extraordinary General Meeting held on December 19, 2014. The present Extraordinary General Meeting has been convened in order to cancel and replace with effect on December 19, 2014 the resolutions taken during the Extraordinary General Meeting on December 19, 2014.

III.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),

2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Shareholders passed, by a unanimous vote, the following resolutions which cancel and replace with effect on December 19, 2014 the resolutions taken during the Extraordinary General Meeting of the shareholders held on December 19, 2014:

First resolution:

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée "Thunderbird G S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.769, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1483 du 2 août 2006 et dont les actes ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 26 septembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3449 du 19 novembre 2014.

Ont comparu:

1.- JER Thunderbird S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.484 (l'Associé 1),

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, avec siège social au 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Allemagne sous le numéro HRB 65664 (l'Associé 2).

Toutes deux représentées par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les 134.821 (cent trente-quatre mille huit cent vingt et une) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Il est noté qu'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société a été tenue le 19 décembre 2014 à laquelle le second associé (l'Associé 2), de la Société n'a pas été dûment convoqué et n'a pas pu dès lors prendre part aux décisions ainsi que de voter sur l'agenda de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 19 décembre 2014. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée afin d'annuler et de remplacer avec date d'effet au 19 décembre 2014 les résolutions prises durant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2014.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

IV. Après en avoir délibéré, les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes qui annulent et replacent avec date d'effet au 19 décembre 2014 les résolutions prises durant l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société du 19 décembre 2014:

Première résolution:

Les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

Les Associés décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Les Associés décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Associés décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les Associés décident également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux Associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11395. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071999/138.

(150081649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Atoll International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 183.762.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration, réuni en date du 7 mai 2015 à 12:30 heures, a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015083787/11.

(150096207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Auto Klass Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 159.529.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083788/10.

(150097023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Anglo Chile Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.826.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083776/11.

(150096742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Anglo Diamond Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.448.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083777/11.

(150096321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Le Rock Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.279.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Le Rock Re

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015086453/11.

(150098545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Luxembourg Capital Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 44, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 188.879.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CAPITAL INVESTMENT GROUP SARL

Référence de publication: 2015086456/10.

(150098191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Baddon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.719.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juin 2015.

Baddon S.A.

Fabrice Rota

Directeur B

Référence de publication: 2015086927/14.

(150100076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Beckman Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086962/10.

(150099685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Financière E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015087151/10.

(150099681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

FirstService International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.656.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015087156/11.

(150099401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.178.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mai 2015.

Monkwood Luxco S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2015087365/14.

(150099132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Mosella Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 51.918.

Les comptes consolidés de la société AG Insurance S.A./N.V. au 31 décembre 2014, reprenant les comptes annuels de Mosella Consult S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087366/10.

(150099672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Multi-Credit Capital Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 174.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de Multi Credit Capital Holdings 1 S.a.r.l.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015087368/11.

(150099473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Vallam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.412.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALLAM

Référence de publication: 2015087623/10.

(150099781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Vallam & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 145.184.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALLAM & CIE S.C.A.

Référence de publication: 2015087624/10.

(150099802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Triodos OGF Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 188.092.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRIODOS OGF LUXCO SARL

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015087578/12.

(150099810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Tuscany Rig Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.366.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087579/10.

(150100106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Tarra Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.776.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015087580/13.

(150099580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

TEC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.618.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEC S.À.R.L.

DONATI Régis

Gérant

Référence de publication: 2015087581/12.

(150099222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

World Wide Investments Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
WORLD WIDE INVESTMENTS FUND S.A.
Signature

Référence de publication: 2015087642/12.

(150099333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Artemis Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 160.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015087742/10.

(150100837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

ASK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 1.700.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.027.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Salvatore Rosato

Mandataire

Référence de publication: 2015087743/14.

(150100904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Differentia SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.453.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015087888/11.

(150100345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.387.387,01.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.008.

Les comptes annuels rectifiés une seconde fois au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 19 juin 2014, numéro de dépôt L140101908.

1^{er} dépôt rectificatif le 13 avril 2015, numéro de dépôt L150062752.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015087777/15.

(150100673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Crop Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 55.619.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087878/10.

(150101183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Cdl HOLDING S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015087832/10.

(150100164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

CEFRALUX, Centrale Electrique Franco-Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.984.000,00.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEFRALUX

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015087833/11.

(150100325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

City Villas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.365.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/06/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015087836/12.

(150100724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

BWG Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 171.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BWG Invest S.à r.l.
 United International Management S.A.
 Référence de publication: 2015087823/11.
 (150100875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Bishops Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
 R.C.S. Luxembourg B 155.764.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 11 juin 2015.
 Référence de publication: 2015087776/10.
 (150100859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Zaysan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
 R.C.S. Luxembourg B 165.562.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 ZAYSAN LUXEMBOURG S.A.
 Référence de publication: 2015088574/10.
 (150101007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Thunderbird F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
 R.C.S. Luxembourg B 117.768.

In the year two thousand and fifteen, on the third of April
 Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Thunderbird F S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 117.768, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, pre-named, on July 13, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1483 on August 2, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed on September 26, 2014 published in the Luxembourg Memorial C number 3483 on November 20, 2014.

There appeared:

1.- JER Thunderbird S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.484 ("Shareholder 1"), and

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, with registered office at 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Germany registered with the Trade and Companies Register of Germany under the number HRB 65664 ("Shareholder 2")

all represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg,
 by virtue of two proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- That all the 17,780 (seventeen thousand seven hundred eighty) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- That an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company has been held on December 19, 2014 for which the second shareholder ("Shareholder 2") of the Company has not been duly convened and has not been able to participate to and to vote on the agenda of this Extraordinary General Meeting held on December 19, 2014. The present

Extraordinary General Meeting has been convened in order to cancel and replace with effect on December 19, 2014 the resolutions taken during the Extraordinary General Meeting on December 19, 2014.

III.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Shareholders passed, by a unanimous vote, the following resolutions which cancel and replace with effect on December 19, 2014 the resolutions taken during the Extraordinary General Meeting of the shareholders held on December 19, 2014:

First resolution:

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée "Thunderbird F S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.768, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1483 du 2 août 2006 et dont les actes ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 26 septembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3483 du 20 Novembre 2014.

Ont comparu:

1.- JER Thunderbird S.à.r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.484 (l'Associé 1),

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, avec siège social au 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Allemagne sous le numéro HRB 65664 (l'Associé 2).

Toutes deux représentées par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les 17.780 (dix-sept mille sept cent quatre-vingts) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Il est noté qu'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société a été tenue le 19 décembre 2014 à laquelle le second associé (l'Associé 2), de la Société n'a pas été dûment convoqué et n'a pas pu dès lors prendre part aux décisions ainsi que de voter sur l'agenda de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 19 décembre 2014. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée afin d'annuler et de remplacer avec date d'effet au 19 décembre 2014 les résolutions prises durant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2014.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

IV. Après en avoir délibéré, les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes qui annulent et replacent avec date d'effet au 19 décembre 2014 les résolutions prises durant l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société du 19 décembre 2014:

Première résolution:

Les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

Les Associés décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Les Associés décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Associés décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les Associés décident également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux Associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11394. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071997/138.

(150081870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Algeco Scotsman Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 213.289.086,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.540.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083764/10.

(150096214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

TPG Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.923.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083666/10.

(150096014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

TPG Kirchberg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 240.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.466.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083668/10.

(150096030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Immo-Euro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.211.

L'an deux mille quinze, le deux juin

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IMMO-EURO S.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, en date du 27 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 356 du 18 mai 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.211.

La séance est ouverte à 08.05 heures, sous la présidence de Monsieur Mikhael SENOT, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline JULIEN, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Caroline MARTINEAU, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SEIZE MILLE CENT SOIXANTE (16.160) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de QUATRE MIL-

LIONS D'EUROS (EUR 4.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.

- 1.- Extension de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts,
- 2.- Modification du second alinéa, et par conséquent, de l'article 5 des statuts,
- 3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide l'extension de l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la détention, la mise en valeur et la cession de toutes valeurs mobilières, bijoux, minerais et objets d'art, sous quelque forme que ce soit.

La société pourra emprunter, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission d'obligations.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le second alinéa de l'article 5 des statuts, lequel article 5 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à QUATRE MILLIONS (4.000.000,-) d'Euro représenté par SEIZE MILLE CENT SOIXANTE (16.160) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives, au porteur ou dématérialisées, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: SENOT, JULIEN, MARTINEAU, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03/06/2015. Relation: EAC/2015/12418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 juin 2015.

Référence de publication: 2015084070/71.

(150096239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.